

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale  
des Territoires

Service de l'Eau,  
de l'Environnement  
et de la Forêt

Bureau Politique et Police  
de l'Eau

N° Référence : RF/FM N° 340

Vos références :

Pièces jointes :

Affaire suivie par : Raymond FATOUX

raymond.fatoux@oise.gouv.fr

Téléphone : 03 60 36 52 92 – Télécopie : 03 44 06 50 24

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6  
du code de l'environnement : prélèvement d'eau pour irrigation

Dossier n° 60-2015-00063

Lettre d'accord avant échéance

Beauvais, le 9 septembre 2015

SCEA D'OGNON

3 route de Brasseuse

60 810 OGNON

Monsieur,

Vous avez déposé le 3 juillet 2015 un dossier de déclaration concernant :

**un prélèvement d'eau souterraine pour irrigation sur la commune d'Ognon**

dossier enregistré sous le numéro : **60-2015-00063**

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Une copie du récépissé et de ce courrier seront affichés à la mairie de la commune où doit être réalisée l'opération pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la Préfecture de l'Oise durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai d'un an dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de justice administrative à compter de la date d'affichage en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable de la Cellule  
Police de l'Eau



Thomas LANDORIQUE